



- Légende - Plan**
- Limite de zones
 - UA** Zone Urbaine - paysage urbain d'origine - *centre ancien du village*
 - UB** zone urbaine correspondant au paysage urbain de type "pavillonnaire"
 - A** Zone agricole
 - Ac e p** Zone agricole prenant en compte les Continuités Ecologiques (biocorridor grande faune, corridor écologique potentiel) et le Paysage à proximité de la zone natura 2000 (Zone tampon)
 - N** Zone naturelle
 - Ne** Zone naturelle écologique correspondant à la zone Natura 2000, aux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) et biocorridor, sur lequel une protection stricte est souhaitée,
 - NI** Zone naturelle NI, de zone naturelle de loisirs et d'équipement de jeux et équipements sportifs existant (espace public, stationnement, terrain de détente et de loisir...).
 - Les zones d'expansion du Ruissellement identifiées dans le cadre du plan de zonage d'assainissement pluvial et de zone d'expansion du ruissellement.
 - Les espaces paysagers à préserver arborés ou arbustives faisant l'objet d'une protection au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme pour des motifs d'intérêt écologique.
 - Les espaces paysagers à préserver herbacés faisant l'objet d'une protection au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme pour des motifs d'intérêt écologique.
 - Elément patrimonial à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs culturels, historiques ou architecturaux (article L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - Mare à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Espace boisé classé au titre de l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme
 - Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone agricole
 - Changement de destination à usage d'activité ou de gîtes
 - Changement de destination à usage d'activité
 - Les itinéraires de randonnée
 - Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée de l'Osse (P.D.I.P.R.).

Les emplacements réservés

| Numéro de réserve | Designation de l'opération | Bénéficiaire | Surface approximative |
|-------------------|--|--------------|-----------------------|
| 1 | Hais et obtencement avec sécurité conduisant au cimetière | Commune | 4 a 34 ca |
| 2 | Aménagement paysager et végétalisé destiné à limiter le ruissellement | Commune | 9 a 44 ca |
| 3 | Extension du groupe scolaire | Commune | 4 a 49 ca |
| 4 | Aménagement végétalisé (espace planté sur sol plus ou moins hétérogène) | Commune | 14 a 80 ca |
| 5 | Aménagement pour limiter le ruissellement - talus végétalisés | Commune | 2 a 89 ca |
| 6 | Aménagement pour limiter le ruissellement - fosse | Commune | 1 a 55 ca |
| 7 | Aménagement pour limiter le ruissellement - préservation, aménagement de la mare et mise en place de raccordement au fosse | Commune | 9 a 91 ca |

Commune de la Drenne
Territoire de la Neuville d'Aumont
PLAN LOCAL D'URBANISME



PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
Ech : 1 / 2000 e

4.2
b

Vu pour être annexé à la délibération en date du: _____

Préparé le: _____
Approuvé le: _____
Modifié le: _____

Bureau d'études harmoniEPAU Bureau d'études en Urbanisme